

COMMUNE DE BILTZHEIM

ARRÊTE MUNICIPAL

N° 31/2021

Portant MODIFICATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION DANS LE CHEMIN DE LA FERME

Le Maire de la commune de BILTZHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2542-1 et suivants

Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1967 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Considérant les travaux d'Assemblage et Levage du pylône à intervenir durant la semaine du 17 août 2021 au 20 août 2021, en vue de l'installation de l'Antenne ORANGE dans le Chemin de la Ferme, il est nécessaire d'interdire toute circulation.

ARRÊTE

Art. 1 : A partir du 17 août 2021 et jusqu'au 20 août 2021, fin des travaux d'Assemblage et Levage du Pylône, le Chemin de la Ferme fera l'objet d'une interdiction de circuler des véhicules (exception faite pour le Maraîcher LUTZ à utiliser ses propriétés privées).

Art.2 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'Entreprise chargée de la réalisation des travaux, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus.

Art. 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation à :

CEA Direction Départementale Territoriale Unité Routière à Ensisheim

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ENSISHEIM

Brigades vertes

Aux riverains

A afficher

Archives de la commune.

Entreprise SNEF TELECOM.

Biltzheim, le 7 juin 2021

Le Maire

Gilbert VONAU

